

Castonguay dans ce domaine, et les membres de diverses commissions provinciales admettraient qu'il leur a rendu un service insigne lors du dernier remaniement de la carte électorale.

Cependant, il n'est pas sans valeur, à mon avis, de dire qu'il faudra peut-être donner aux commissions provinciales un plus grand sentiment d'autonomie qu'elles ressentiraient peut-être si elles étaient absolument indépendantes. Je puis dire que cette opinion concorde exactement avec la mienne, c'est-à-dire que nous nous sommes orientés dans la bonne voie en confiant le remaniement de la carte électorale à une commission impartiale et indépendante, et j'espère que nous maintiendrons cette position.

Voilà pourquoi j'estime que si nous pouvons donner aux commissions provinciales plus d'autonomie et d'expérience, nous serons plus satisfaits de leur travail. Je sais que le dernier remaniement de la carte électorale a suscité des griefs dans une ou deux provinces mais, dans l'ensemble, il faut reconnaître que la tâche à travers le pays a été accomplie assez objectivement, surtout lorsqu'on songe aux principes que nous avons fixés: une façon moins distante d'aborder la représentation populaire que sous l'ancien régime.

J'ai écouté avec intérêt les observations de mon ami le député de Peace River (M. Baldwin) au sujet des discussions qui ont eu lieu à la Chambre des communes au cours du dernier remaniement de la carte électorale. J'ai noté qu'il avait signalé le peu d'attention portée à ces discussions. J'espère personnellement que le jour viendra où elles n'auront plus lieu parce que nous ferons assez confiance aux commissions indépendantes.

Je suis toujours d'avis, comme la majorité des députés d'ailleurs, que l'établissement des limites de nos circonscriptions ne nous regarde pas, que c'est l'affaire des Canadiens, non par notre entremise mais dans notre intérêt. Je reconnais que la transition est difficile mais, à mon avis, nous avons pris la bonne initiative et nous pouvons être sûrs que c'est la bonne façon d'agir.

En terminant, je voudrais louer la décision que le Parlement a prise en 1963, après presque cent ans d'orientation contraire. Je suis heureux que la Chambre soit saisie de la motion, afin que le comité puisse étudier certains détails du changement. Pour ma part, c'est tout ce que je veux, une étude de détail,

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

mais sans qu'on déroge au principe du remaniement de la carte électorale par un organisme indépendant.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, je n'ai que deux brèves suggestions à faire. J'espère ne pas m'écarter du sujet en indiquant qu'il y a lieu de considérer avec attention les forces armées dans l'ensemble de la question. A l'heure actuelle, les militaires peuvent voter, mais chose très regrettable, sauf erreur, leur vote n'est pas secret. Certes, à notre époque, nous pourrions trouver un moyen de permettre un scrutin secret à nos militaires comme à n'importe qui. J'espère que le comité aura un mandat assez étendu pour pouvoir examiner le sujet des forces armées et recommander au gouvernement des réformes applicables à leur vote.

Je suis heureux de constater que les membres du comité n'ont pas d'idées arrêtées à propos du remaniement de la carte électorale. A mon avis, des erreurs grossières ont été commises lors du dernier remaniement; c'est que les mesures préliminaires n'avaient pas été prises assez tôt et que la Commission n'a pas été saisie des recommandations des gens compétents. A mon avis, personne ne connaît mieux la situation locale que le député représentant une région, et même si la Commission doit être indépendante, ou aussi indépendante que possible, il me semble qu'un député qui représente une circonscription depuis 15 ou 20 ans pourrait offrir un témoignage précieux à la Commission, qui refuserait d'entendre au moins l'opinion du député serait butée. Le fait qu'un député ait été pendant 20 ans le choix de 75,000 ou 80,000 personnes, constitue en soi une recommandation assez élogieuse pour que son opinion ait quelque valeur et ne soit pas écartée. Pour ma part, lorsqu'on a remanié la circonscription d'Athabasca, j'aurais pu leur faire une ou deux suggestions qui, si on les avait retenues, auraient aidé à mieux servir les gens; j'aurais pu leur signaler des routes qui n'étaient pas indiquées, des obstacles riverains impassables, certaines communautés d'intérêt et ainsi de suite, de choses sans conséquence pour moi. Tout député qui fait ces instances au nom de ses mandants, pour leur permettre un accès plus facile aux bureaux de scrutin et de se faire mieux représenter, ne risquerait rien au moment des élections.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques